



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 MARS 2022

Délibération n° 20-2022

Votants : 30

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

BERNAY
L A V I L L E

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Hugues CANTEL à Mickael PEREIRA, Françoise ROUTIER à Marie-Lyne VAGNER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absent : Pierre JALET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT

Date de la convocation : 04 mars 2022.

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1^{ER} DECEMBRE 2021 AU 28 FEVRIER 2022

Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Il est donc présenté les décisions prises dans le cadre des délégations.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-20 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-25 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-22 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 3e adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-31 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-34 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-28 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-36 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjoint ;

DECISION N° 65-2021 portant sur une demande de subvention auprès de la Banque des Territoires au titre du recrutement d'un(e) manager de commerce

De solliciter auprès de la Banque des Territoires une demande de subvention au titre du soutien au recrutement d'un poste de manager de commerce, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	67 000€
(2) Base subventionnable	67 000€
(3) Subvention Banque des Territoires	20 000 €
(4) Emprunt	
(5) Fonds libres	47 000 €
TOTAL* (3+4+5)	67 000€

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N° 66-2021 portant sur une demande de subvention Relance 27 pour la « rénovation des Eglises »

De solliciter auprès du Département une demande de subvention au titre de Relance 27 pour la réalisation du projet de rénovation des églises de Bernay, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	5 394 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	4 495 € HT
(3) Subvention Département envisagée	2 247 € HT (50% du HT)
(4) Emprunt	
(5) Autres subventions demandées (préciser le type de subvention)	
(6) Fonds libres	3 147 €
TOTAL* (3+4+5+6)	5 394 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N° 67-2021 portant sur une demande de subvention Relance 27 pour « l'équipement numérique dans les écoles »

De solliciter auprès du Département une demande de subvention au titre de Relance 27 pour la réalisation du projet d'équipement numérique dans les écoles, dont le plan de financement est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	73 362 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	61 360 € HT
(3) Subvention Département envisagée	14 488 € HT
(4) Emprunt	
(5) Autres subventions demandées (préciser le type de subvention)	
DETR	24 600€ HT
Parrainage ALIS	10 000€ HT
(6) Fonds libres	24 274€ TTC
TOTAL* (3+4+5+6)	73 362 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N° 68-2021 portant sur une demande de subvention Relance 27 pour « la rénovation du préau de l'école du Bourg le Comte »

De solliciter auprès du Département une demande de subvention au titre de Relance 27 pour la réalisation du projet de rénovation du préau de l'école du bourg-le-Comte, dont le plan de financement est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	88 716 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	73 930 € HT
(3) Subvention Département envisagée	36 965 € HT
(4) Emprunt	
(5) Autres subventions demandées (préciser le type de subvention)	
DETR	22 179€ HT
(6) Fonds libres	29 572€ TTC
TOTAL* (3+4+5+6)	88 716 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N° 70-2021 portant validation de l'offre de la société Datavigi Protection pour la réalisation d'une mission RGPD

De valider la proposition de la société DataVigi Protection pour la réalisation d'une mission RGPD, décomposée de la manière suivante :

- 5 132,40 € HT imputable au budget annexe eau de la Ville, relatif au service de l'eau,
- 6 843,20 € HT imputable au budget général de la Ville, relatif aux services de la Ville

De valider le paiement par acompte.

DECISION N° 71-2021 portant validation de l'offre du cabinet ATTICA pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du quartier de la gare

- De valider l'offre du cabinet ATTICA pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du quartier de la gare d'un montant prévisionnel de 389 091,43 € HT, correspondant au forfait prévisionnel de rémunération indiqué en annexe 1 de l'acte d'engagement,
- De valider les prestations du bordereau de prix unitaires « HQE » et « études réglementaires », dont les prestations seront validées par bon de commandes
- De valider le paiement par acompte, comme indiqué dans les documents du marché.

DECISION N°72-2021 portant sur une demande de subventions pour « l'extension de la vidéosurveillance sur la voie communale – phase 2 »

De solliciter auprès de l'Etat et du Département une demande de subvention pour la réalisation du projet d'investissement « Extension de la vidéoprotection sur la voie communale – phase 2 », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	252 416 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	210 347 € HT
(3) Subvention D.E.T.R. envisagée	84 138 € HT (40% du HT)
(4) Emprunt	
(5) Subvention Département	42 069€ HT (20% du HT)
(6) Fonds libres	84 140 €
TOTAL* (3+4+5+6)	252 416 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N° 73-2021 portant sur une demande de subvention pour la « réhabilitation de la cour de la maternelle de l'école Jean Moulin »

De solliciter auprès de l'Etat et du Département une demande de subvention pour la réalisation du projet d'investissement « Réhabilitation de la cour maternelle de l'école Jean Moulin », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	187 003 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	155 835 € HT
(3) Subvention D.E.T.R. envisagée	62 334 €HT (40% du HT)
(4) Emprunt	
(5) Subvention Département	46 750 €HT (20% du HT)
(5) Subvention Caf de l'Eure	15 584 €
(6) Fonds libres	31 168 €
TOTAL* (3+4+5+6)	187 003 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N° 74-2021 portant signature de la convention de crédit de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Corporate & Investment Bank

De contracter auprès de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, un contrat de prêt composé d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant total de 1 100 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée : 364 jours à compter de la notification au Prêteur, après signature du contrat par l'Emprunteur et visé par le contrôle de légalité.

Index : EURIBOR 1 mois moyenné

Marge sur index : 0,75 %

Commission de mise en place : 600 €, payable par l'Emprunteur à la mise en place

Commission de non-utilisation : 0 % sur les encours non tirés payable trimestriellement à terme échu.

De signer seul la convention de la ligne de crédits de trésorerie court terme, réglant les conditions de ce Contrat.

DECISION N°75-2021 portant achat de cartes cadeaux pour l'arbre de Noël de la Ville de Bernay

- De commander des cartes cadeaux pour le Noël des enfants chez les commerçants suivants :
 - o Nocibé à Bernay, d'un montant unitaire de 40 € TTC
 - o Intersport à Bernay, d'un montant unitaire de 40 € TTC
 - o Yves Rocher à Bernay, d'un montant unitaire de 40 € TTC
 - o L'Heure des Livres à Bernay, d'un montant unitaire de 25 € TTC
- Que les prix seront réglés en application du nombre réellement commandés figurant sur les bons de commandes

DECISION n°76-2021 portant sur une demande de subventions pour la « rénovation des écoles : changement des menuiseries »

De solliciter auprès de l'Etat et du Département une demande de subvention pour la réalisation du projet d'investissement « Rénovation des écoles : changement de menuiseries », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	78 273 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	65 247 € HT
(3) Subvention D.E.T.R. envisagée	26 098€ HT (40% du HT)
(4) Emprunt	
(5) Subvention Département	26 098 €HT (40% du HT)
(6) Fonds libres	26 077 €

TOTAL* (3+4+5+6) 78 273 € TTC

*le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)

DECISION N°77-2021 portant validation de la convention de prestations relatives à des temps de supervision avec une psychologue

- De valider la convention avec Madame Sadia HENRY, psychologue, pour assurer des temps de supervision à l'agent en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, d'un cout par séance de 200 €.
- De valider le paiement partiel, dès la réalisation d'une séance

DECISION N°78-2021 portant demande de subventions pour « installations de bouches d'incendie et de renforcements de réseaux incendie »

De solliciter des subventions pour la réalisation du projet d'investissement « Installations de bouches d'incendie et renforcements de réseaux incendie », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	119 066.81 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	99 222.34 € HT
(3) Subvention D.E.T.R. envisagée	39 688 € HT
(4) Emprunt	
(5) Autres subventions demandées (préciser le type de subvention)	
Conseil départemental	39 688 € HT
(6) Fonds libres	39 690.81€

TOTAL* (3+4+5+6) 119066.81 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N°79-2021 portant demande de subventions pour le « passage à l'éclairage LED des équipements sportifs »

De solliciter des subventions pour la réalisation du projet d'investissement « le passage à l'éclairage LED des équipements sportifs », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	76 474.07 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	63 728.39 € HT
(3) Subvention D.E.T.R. envisagée	25 491 € HT
(4) Emprunt	
(5) Autres subventions demandées (préciser le type de subvention)	
Conseil départemental	25 491 € HT
(6) Fonds libres	25 492.07€

TOTAL* (3+4+5+6) 76 474.07 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N°81-2021 portant demande de subvention DETR pour la « végétalisation des cimetières et construction d'un colombarium »

(1) Montant total du projet TTC	288 492.61 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	240 410.51€
(3) Subvention D.E.T.R. envisagée	96 164 € HT (40% du HT)
(4) Emprunt	
(5) Autres subventions demandées (préciser le type de subvention)	
Agence de l'eau	2 800 €
Le Souvenir Français	3533 €
(6) Fonds libres	185 995.61€

TOTAL* (3+4+5+6) 288 492.61€ TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N°82-2021 portant demande de subventions pour le « parc de loisirs de la Charentonne et autres quartiers »

D'abroger la Décision n°15-2021

De solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation du projet d'investissement « Parc de Loisirs de la Charentonne », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	1 068 000 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	890 000 € HT
(3) Subvention D.E.T.R. envisagée	238 520 € HT
(4) Emprunt	
(5) Autres subventions demandées (préciser le type de subvention)	
<i>Région Normandie</i>	<i>222 500 € HT</i>
<i>Département</i>	<i>222 500 € HT</i>
<i>ANS</i>	<i>28 687 € HT</i>
(6) Fonds libres	355 793 € TTC

TOTAL* (3+4+5+6) 1 068 000 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N°83-2021 portant sur demande de subventions pour la « rénovation de la toiture de l'école Ferdinand Buisson »

De solliciter des subventions pour la réalisation du projet d'investissement « la rénovation de la toiture de l'école Ferdinand Buisson », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	113 400€ TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	94 500€ HT
(3) Subvention D.E.T.R. envisagée	37 800€ HT
(4) Emprunt	
(5) Autres subventions demandées (préciser le type de subvention)	
<i>Conseil départemental</i>	<i>37 800€ HT</i>
(6) Fonds libres	37 800€

TOTAL* (3+4+5+6) 113 400 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N°84-2021 portant demande de subventions pour le « projet d'installation de services municipaux au sein d'un lieu mutualisé avec la Maison France Services »

De solliciter des subventions pour la réalisation du projet d'investissement « le projet d'installation de services municipaux au sein d'un lieu mutualisé avec la Maison France Services », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	277 200€ TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	231 000€ HT
(3) Subvention D.E.T.R. envisagée	92 400 € HT
(4) Emprunt	
(5) Autres subventions demandées (préciser le type de subvention)	
<i>Conseil départemental</i>	<i>92 400 € HT</i>
(6) Fonds libres	92 400€

TOTAL* (3+4+5+6) 277 200 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N°85-2021 portant délégation du droit de préemption à l'EPFN

- De déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, en application des dispositions de l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme, sur la parcelle cadastrée AS 81 ;

DECISION N°01-2022 portant validation de l'avenant n°1 du marché d'exploitation du service d'eau potable avec la société Veolia

- De valider l'avenant n°1 au marché d'exploitation du service d'eau potable ci-annexé

DECISION N°02-2022 portant validation d'avenants au marché de restructuration de l'accueil de loisirs

- De valider l'avenant n°1 au lot n°2 du marché de réhabilitation de l'accueil de loisirs avec la société CARTIER, d'un montant de – 469,96 € HT
- De valider l'avenant n°1 au lot n°6 du marché de réhabilitation de l'accueil de loisirs avec la société REVNOR, d'un montant de 4 902,90 € HT
- De valider l'avenant n°1 au lot n°8 du marché de réhabilitation de l'accueil de loisirs avec la société LESECQ, d'un montant de – 764,51 € HT
- De valider l'avenant n°1 au lot n°9 du marché de réhabilitation de l'accueil de loisirs avec la société COGELEC, d'un montant de 1 982,80 € HT

DECISION N°03-2022 portant validation de la convention de tournage avec Monsieur J. HUBERT

- De valider la convention avec Monsieur J. HUBERT, artiste, pour réaliser un tournage du clip de la chanson « lui » au sein du musée des Beaux-arts de Bernay, dont les locaux seront mis à disposition à titre gracieux

DECISION N°04-2022 portant signature d'une convention d'utilisation du stand de tir au profit de la société AENEAS

- D'autoriser la société AENEAS à utiliser le stand de tir de la Ville moyennant une indemnité forfaitaire annuelle de 142€ par candidat présenté
- De valider la convention fixant les clauses et conditions d'utilisation du stand de tir par la société AENEAS

DECISION N°05-2022 portant signature de la convention d'utilisation et d'entretien de la chaudière de l'Eglise Sainte Croix

- De signer la convention d'utilisation et d'entretien de la chaudière de l'église Sainte-Croix

DECISION N°06-2022 portant validation de l'offre de la société SONEPAR pour le câblage informatique dans les écoles

- De valider l'offre de la société SONEPAR pour le câblage informatique dans les écoles d'un montant de 3 311,10 € HT

DECISION N°07bis-2022 portant autorisation de versement de capital décès au conjoint et à la fille de Mme X.

- De modifier la décision n°07-2022 comme suit :
 - o Les ayants droits de Mme X., soit son époux et sa fille percevront le montant du capital décès

DECISION N°08-2022 portant validation de devis pour les transports intra-muros

- De valider la proposition de la régie des transports scolaires IBTN comme moyen de se déplacer d'une structure de la Ville à une autre (Intra-Muros), d'un montant de 63 € TTC par prestation.
- De valider la proposition de la société Kéolis Normandie Seine, en cas de non-disponibilité des transports scolaires IBTN, pour la même prestation, d'un montant de 90 € TTC.
- D'indiquer que le paiement se fera par application du prix au nombre de trajet réellement réalisé.

DECISION N°09-2022 portant validation du devis de la société Team Réseaux pour des travaux d'éclairage public Rue de Bretagne

- De valider le devis de la société Team Réseaux pour des travaux sur l'éclairage public de la rue de Bretagne d'un montant de 55 825 € HT
- De valider le paiement par phase comme présenté sur le devis

DECISION N°10-2022 portant cotisation 2022 à l'ANDES

- De valider la cotisation 2022 à l'ANDES d'un montant de 239 €

DECISION N°11-2022 portant validation du devis de la société SARL Ecotone Ingénierie pour la réalisation du Dossier Loi sur l'Eau – rejet des eaux de rétro-lavage de l'usine d'ultrafiltration

- De valider le devis de la société SARL Ecotone Ingénierie pour la réalisation du dossier loi sur l'eau – rejet des eaux de rétro-lavage de l'usine d'ultrafiltration – d'un montant de 5 750 € HT

DECISION N°12-2022 portant validation de l'offre de la société EET Service pour la sécurisation du site Jean Moulin

- De valider la proposition de la société EET SERVICE sur l'installation de base du câblage pour le projet de la sécurisation du site de Jean Moulin d'un montant de 59 966.16 € TTC.
- D'indiquer que le paiement se fera par phase comme présenté sur le devis

DECISION N°13-2022 portant autorisation de versement de capital décès au conjoint de Mme Y.

- De verser au conjoint de Mme Y. le montant du capital décès

DECISION N°14-2022 portant validation du devis de la société Sénétic France pour le renouvellement des licences Office365

- De valider le devis de la société Sénétic France pour le renouvellement des licences Office 365 d'un montant de 24 870,80 € HT
- De valider le paiement à livraison électronique des licences comme présenté sur le devis

DECISION N°15-2022 portant validation de la convention de tournage avec Monsieur J. HUBERT

- De valider la convention avec Monsieur J. HUBERT, artiste, pour réaliser un tournage du clip de la chanson « Dernière fois » au sein de l'Abbatiale de Bernay, dont les locaux seront mis à disposition à titre gracieux

DECISION N°16-2022 portant validation de la société FONDOUEST pour l'établissement de diag structurels de l'ancienne ludothèque

- De valider le devis de la société Fondouest pour l'établissement de diagnostics structurels d'un montant de 11 790 € HT

DECISION N°17-2022 portant validation du devis de la société Ginger pour l'établissement de diag structurels de l'ancienne ludothèque

- De valider le devis de la société GINGER CEBTP pour l'établissement de diagnostics structurels d'un montant de 11 940 € HT
- De verser 30% du montant lors de la commande, le solde dans les 45 jours suivant la date de la présentation de la facture

DECISION N°18-2022 décision portant demande de subvention pour le projet de mutualisation des services solidarités avec la Maison France Services

- De solliciter auprès de l'Etat et du Département une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation du projet de mutualisation des services solidarité avec la Maison France Service et la CPAM, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	358 009 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	298 341 € HT
(3) Subvention D.E.T.R. envisagée	119 336€ HT (40% du HT)
(4) Emprunt	
(5) Autres subventions demandées	
Département	43 736€
(6) Fonds libres	194 937 €
 TOTAL* (3+4+5+6)	 358 009 € TTC

*le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)

Le conseil municipal prend acte du compte rendu ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

